

Mémoire des centrales syndicales

Consultations prébudgétaires 2021-2022 du ministre des Finances du Québec

Par :

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

La Confédération des syndicats nationaux (CSN)

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD)



4 février 2021

Table des matières

Introduction	4
1. Le retour à l'équilibre budgétaire et la gestion de la dette publique	5
1.1 Le Québec peut investir davantage	5
1.2 Revoir les lois sur l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette	7
1.3 Investir dans la relance économique	10
2. Réinvestir dans les services publics : essentiel pour sortir du marasme	13
2.1 Constat : failles dans les services publics	13
2.2 Sous-investissement chronique en santé, en éducation, en enseignement supérieur et en petite enfance.....	13
2.3 Responsabilités de l'État comme employeur.....	17
2.4 Dépenser mieux et agir sur le plan des revenus.....	18
3. Mettre sur pied un véritable plan de relance économique	21
3.1 Une reprise économique inégale	21
3.2 La stratégie de relance du Québec : attendue avec impatience	25
3.3 Notre solution : une politique industrielle proactive	26
3.4 Pour une autonomie accrue du Québec dans les secteurs stratégiques	29
4. Répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses	32
4.1 Pour un dialogue ouvert et constructif	32
4.2 Prévoir une transition juste.....	32
4.3 Soutenir les efforts de requalification de la main-d'œuvre.....	33
4.4 Garantir un revenu suffisant à tous et à toutes.....	34
Conclusion	36
Liste des recommandations	37

Introduction

La crise de la COVID-19 a eu un impact majeur sur l'économie et les finances publiques de la plupart des pays et régions du monde. Le Canada ne fait pas exception et le Québec est la province la plus fortement touchée au pays. Après une première vague meurtrière au début de 2020, qui a forcé la mise sur pause de 40 % de l'économie pendant plusieurs semaines, le Québec est actuellement aux prises, comme plusieurs autres nations, avec une deuxième vague qui a de nouveau forcé le gouvernement à imposer des mesures drastiques (fermeture de tous les services non essentiels, couvre-feu, etc.). Ces mesures s'ajoutent aux effets négatifs d'une pandémie dont on ne connaît pas encore la fin. Malgré l'arrivée des vaccins, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avertit que l'immunité collective ne sera pas atteinte en 2021, en raison du défi logistique entourant la distribution des vaccins¹. À ce problème s'ajoute celui de l'apparition de variants du virus, ce qui accentue l'incertitude. Les perspectives économiques s'annoncent donc mauvaises pour plusieurs mois encore.

Pour nos quatre organisations syndicales (CSD, CSN, CSQ et FTQ), cette crise illustre la nécessité de changer d'approche en matière de finances publiques et de privilégier les mesures qui répondent d'abord et avant tout aux besoins de la population québécoise. Il apparaît impératif de reporter l'atteinte de l'équilibre budgétaire et de ne surtout pas reprendre la voie de l'austérité, qui a causé tant de dégâts par le passé. La gestion de la dette publique doit également être revue dans un contexte où le Québec doit et peut s'endetter afin de soutenir l'économie, les travailleurs et les travailleuses et préparer la relance. À cet égard, les services publics doivent faire l'objet d'investissements massifs pour corriger les failles qui ont été mises en évidence par la pandémie. En outre, le prochain budget devrait constituer le point de départ d'une véritable relance afin de bâtir une économie plus durable, résiliente et solidaire. De tels efforts nécessiteront l'instauration d'un dialogue social ouvert et constructif impliquant les organisations syndicales afin de tenir compte des besoins des travailleurs et des travailleuses.

¹ *Pas d'immunité collective contre la COVID-19 en 2021, selon l'OMS*, Agence France-Presse, 12 janvier 2021.

1. Le retour à l'équilibre budgétaire et la gestion de la dette publique

1.1 Le Québec peut investir davantage

Les gouvernements du Canada et du Québec doivent continuer de soutenir les citoyens et les citoyennes ainsi que les entreprises affectés, tant que la pandémie fera des ravages dans l'économie. Ils doivent aussi effectuer les investissements nécessaires pour préparer la relance de l'économie. L'intervention gouvernementale accrue implique évidemment une croissance (au Canada) des déficits budgétaires et un retour (au Québec) à ces derniers, de même qu'une hausse de la dette publique lors des prochaines années. Mais la bonne nouvelle, c'est que les gouvernements du Canada et du Québec ont la flexibilité fiscale et budgétaire nécessaire pour soutenir l'économie et préparer la relance économique.

Plusieurs données confirment que la réalisation de déficits budgétaires et le recours à l'endettement ne présentent pas de problème pour les deux ordres de gouvernement :

- Les administrations publiques du Canada ont la dette nette la plus faible des pays du G7. La dette nette de l'ensemble des administrations publiques canadiennes a augmenté à 46,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, mais ce ratio est de 106,8 % aux États-Unis, 98,1 % au Royaume-Uni, 177,1 % au Japon, 148,8 % en Italie, 110,0 % en France et 54,1 % en Allemagne². Les contribuables du Québec bénéficient donc déjà d'un faible endettement de leurs administrations publiques.
- Le gouvernement du Québec a amorcé la crise avec une bonne situation financière, car il a enregistré plusieurs surplus budgétaires lors des dernières années, au prix toutefois d'un sous-financement des services publics. Cette réserve de stabilisation de 12 milliards de dollars ainsi constituée permettra au gouvernement d'enregistrer un faible déficit budgétaire après versement au Fonds des générations de 3,0 milliards de dollars en 2020-2021, malgré l'impact de la crise sur les finances publiques³. Il faut noter que sans le versement de 2,653 milliards de dollars au Fonds des générations, le déficit budgétaire serait de seulement 338 millions de dollars en 2020-2021.
- À la suite de l'impact de la pandémie sur les finances publiques, le ratio dette brute/PIB devrait passer de 43,3 % en 2019-2020 à 50,5 % en 2020-2021. Cette croissance du ratio n'a rien de dramatique puisqu'elle ramène celui-ci approximativement à son niveau de 2016-2017, qui était de 51,0 %. Par la suite, le ratio dette brute/PIB devrait diminuer progressivement, en fonction de la croissance du PIB et de la diminution des déficits. Les projections du gouvernement montrent qu'il n'y a pas de spirale de l'endettement en vue.
- Le poids de la dette publique est d'autant moins inquiétant que, depuis plusieurs années maintenant, on observe une baisse tendancielle des taux d'intérêt qui fait en sorte que le service de la dette se maintient à un niveau historiquement bas, malgré la croissance de la dette. Ainsi, pour l'exercice budgétaire 2019-2020, le ratio service de la dette/PIB représentait 1,67 % du PIB alors que ce ratio était de plus de 4,4 % en 1994-1995. La plupart des experts

² FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI), *Fiscal Monitor – Policies for the Recovery*, octobre 2020, p. 76.

³ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, automne 2020, p. D.22.

s'entendent pour dire que l'environnement de faible taux d'intérêt qui existe depuis maintenant plusieurs années est appelé à durer. En effet, la tendance à la baisse des taux d'intérêt est causée non seulement par des facteurs structurels, mais aussi par des facteurs conjoncturels liés à la pandémie⁴. En définitive, les taux obligataires resteront donc à des niveaux historiquement faibles au cours des prochaines années, ce qui fait qu'aujourd'hui le gouvernement du Québec peut refinancer des emprunts venant à échéance à de faibles taux d'intérêt variant entre 0,6 % et 2,0 %.

- La dette nette du Québec est désormais inférieure à celle de l'Ontario. En effet, le ratio dette nette/PIB du Québec était de 37,3 % au 31 mars 2020, alors que celui de l'Ontario était de 39,7 %.
- En octobre 2020, la cote de crédit du Québec, tant chez Moody's que chez Standard & Poor's, était supérieure aux cotes de crédit de l'Ontario et de l'Alberta ; parmi les grandes provinces, seule la Colombie-Britannique devançait le Québec.

Les données précédentes indiquent donc que, malgré l'impact de la pandémie, la situation financière du gouvernement du Québec demeure bonne et ne justifie aucunement la mise en œuvre d'une politique d'austérité budgétaire. Des compressions budgétaires ne feraient qu'ajouter aux facteurs qui freinent la croissance. Pour cette raison, il est inquiétant de voir le ministre des Finances affirmer qu'il faudra faire des efforts pour équilibrer le budget d'ici cinq ans, conformément à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Pourtant, des réinvestissements dans plusieurs services publics sont urgents, comme en témoignent les nombreuses lacunes révélées par la pandémie, et la mise en œuvre d'un plan substantiel de relance de l'économie apparaît incontournable. De même, il est désolant de voir le gouvernement consacrer 2,7 milliards de dollars au remboursement de la dette (Fonds des générations) en plein cœur d'une crise sans précédent.

Des analyses récentes concluent que sans compressions budgétaires et/ou augmentation discrétionnaire des revenus budgétaires, le gouvernement du Québec arrivera difficilement à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans comme l'exige la loi⁵. Par ailleurs, il est aussi peu probable que les cibles d'endettement fixées par la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* (Loi sur la réduction de la dette) en 2025-2026 soient atteintes (45 % pour le ratio dette brute/PIB et 17 % pour le ratio dette représentant les déficits cumulés/PIB).

Puisque le gouvernement a fermé la porte à une hausse discrétionnaire de ses revenus autonomes, il ne reste que la voie des compressions budgétaires pour atteindre le déficit zéro. Un tel scénario est inacceptable. Le gouvernement ne devrait pas écarter d'emblée une hausse de ses revenus fiscaux; il doit assurer un meilleur financement des services publics et des programmes sociaux. Rappelons d'ailleurs qu'à la suite de la récession de 2008-2009, le gouvernement Charest avait bonifié ses revenus budgétaires, ce qui avait comblé le tiers de l'écart entre les dépenses et les revenus. Nous y reviendrons dans la deuxième partie du mémoire.

⁴ La crise de la COVID-19 a entraîné une forte chute des taux obligataires dans les économies avancées. Cette diminution s'explique par la demande accrue pour les valeurs refuges en raison de la volatilité élevée des marchés financiers et par l'assouplissement exceptionnel des politiques monétaires à travers le monde.

⁵ Yve ST-MAURICE, Luc GODBOUT, et Suzie ST-CERNY, *L'enjeu du retour à l'équilibre des finances publiques du Québec*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Cahier de recherche 2020-15, septembre 2020, [En ligne] [<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/enjeu-du-retour-a-lequilibre-des-finances-publiques-du-quebec>].

1.2 Revoir les lois sur l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette

Les centrales syndicales estiment que, compte tenu de la bonne situation relative des finances publiques du Québec, il serait possible d'éviter à la fois un retour à l'austérité budgétaire et un alourdissement excessif du fardeau fiscal en donnant plus de flexibilité à la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la Loi sur la réduction de la dette. Ces deux lois ne sont plus adaptées au contexte actuel. Les centrales syndicales considèrent que la crise économique, de même que les changements de l'environnement économique ces dernières années, notamment la baisse tendancielle des taux d'intérêt, militent en faveur d'une actualisation de la gestion des finances publiques par le gouvernement du Québec.

Aussi, plusieurs économistes font valoir que la politique budgétaire et fiscale doit jouer un plus grand rôle pour soutenir l'économie dans un contexte où la politique monétaire est contrainte par les faibles taux d'intérêt. Dans l'environnement économique actuel, il n'est pas souhaitable que la politique budgétaire et fiscale du gouvernement soit menottée par des lois qu'il a lui-même adoptées. Le gouvernement devrait modifier la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la Loi sur la réduction de la dette de façon à leur donner plus de souplesse, ce qui peut se faire sans compromettre la bonne situation financière de l'État. Il faut garder à l'esprit que plusieurs pays développés étaient déjà passablement plus endettés que le Canada et le Québec avant le début de la crise de la COVID-19, et qu'ils le seront tout autant sinon plus après.

Plusieurs propositions circulent actuellement concernant les moyens de rendre plus flexible l'échéancier de retour à l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette publique. Toutes ces mesures, à divers degrés, permettraient de protéger les services publics et les programmes sociaux, tout en garantissant des finances publiques saines. La plupart des propositions mises de l'avant modifient à la marge les deux lois budgétaires. D'autres propositions suggèrent des modifications plus fondamentales.

Une première proposition vise à modifier la *Loi sur l'équilibre budgétaire* de façon à allonger la période prescrite pour le retour à l'équilibre budgétaire, qui est actuellement de cinq ans. Cette proposition n'a rien de révolutionnaire, puisque les gouvernements du Canada et de l'Ontario réalisent depuis des années des déficits relativement modestes par rapport au PIB sans se contraindre à un échéancier précis pour le retour à l'équilibre budgétaire. Même à la suite des déficits budgétaires importants de 2020-2021, ni l'Ontario ni le gouvernement fédéral n'appliquent un plan rigide de retour à l'équilibre budgétaire. Un tenant de cette approche est Luc Godbout⁶, de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, qui estime que le gouvernement pourrait prendre sept ans plutôt que cinq pour revenir à l'équilibre budgétaire. Pour Godbout, la cible demeure le solde budgétaire après versement au Fonds des générations. L'idée générale est de prendre en compte la gravité du ralentissement économique pour déterminer le temps nécessaire au retour à l'équilibre budgétaire.

Une deuxième proposition vise à suspendre les versements au Fonds des générations ou, à tout le moins, à les réduire pendant les récessions et les périodes de ralentissement économique. Rappelons que lors de la récession de 2008-2009, le gouvernement Charest avait suspendu les versements au

⁶ Luc Godbout est fiscaliste et chercheur principal à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Fonds des générations. Marcelin Joanis⁷, qui a été l'un des premiers, avec son collègue Claude Montmarquette, à proposer que l'État québécois réalise des surplus structurels systématiques afin de réduire son endettement, estime que le gouvernement peut revoir le fonctionnement du Fonds des générations en fonction des impératifs actuels. Il est notamment d'accord avec la suspension des versements au Fonds des générations au besoin. Il rappelle aussi qu'il n'y a jamais eu de débat sur la hauteur des revenus dédiés au Fonds des générations (il préconisait des versements annuels d'un milliard de dollars alors qu'ils atteignent actuellement près de trois milliards de dollars).

Pierre-Carl Michaud⁸ juge lui aussi opportun de rendre plus flexibles les versements annuels au Fonds des générations. Tout comme Joanis, il est d'accord avec la suspension des versements au Fonds des générations si la situation économique l'exige. Michaud estime qu'une hausse projetée de 10 points de pourcentage du ratio dette/PIB n'ajoutera qu'environ 300 millions de dollars par année au service de la dette. Finalement, Luc Godbout, de la Chaire en fiscalité et en finances publiques, estime lui aussi que le gouvernement pourrait décider d'utiliser certains des revenus dédiés au Fonds des générations à des objectifs plus pressants, cela de façon temporaire. Ainsi, certains revenus dédiés du Fonds des générations comme la part de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques (500 millions de dollars qui ont été transférés du Fonds consolidé du revenu au Fonds des générations il y a quelques années), les revenus miniers, la contribution additionnelle d'Hydro-Québec et même les biens non réclamés, pourraient aider à retrouver plus rapidement l'équilibre budgétaire.

Une troisième proposition reporterait l'atteinte des cibles d'endettement prévues pour 2025-2026 ou même de les revoir à la hausse. De l'avis même du gouvernement, celles-ci risquent d'être difficiles à rencontrer. Les cibles d'endettement actuelles de ratio dette brute/PIB de 45 % et de dette représentant les déficits cumulés/PIB de 17 % pourraient aussi, en plus d'être reportées, être remplacées par le ratio dette nette/PIB, qui a l'avantage de prendre en compte les actifs financiers du gouvernement, ce qui donne une idée plus juste de la dette publique du gouvernement du Québec.

Une quatrième proposition consiste à jumeler la suspension des versements au Fonds des générations à un retour à l'équilibre budgétaire au sens des comptes publics (et non pas au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, comme c'est le cas actuellement et qui implique un versement annuel au Fonds des générations). Une fois l'équilibre budgétaire retrouvé, il redeviendrait possible de faire des versements au Fonds des générations, mais ces versements seraient plafonnés à un niveau raisonnable compte tenu des autres priorités confrontant la société québécoise.

Une cinquième proposition ferait en sorte que le gouvernement n'aurait plus pour objectif, comme c'est le cas depuis plusieurs années, de réaliser des surplus structurels visant à rembourser la dette publique. Le gouvernement se contenterait de viser le déficit zéro au sens des comptes publics en moyenne, sur la durée du cycle économique. Les revenus dédiés au Fonds des générations pourraient alors être recyclés vers le financement de dépenses et d'investissements courants ou être versés dans un fonds visant à financer des interventions stratégiques. L'économiste Pierre Fortin est l'un de ceux qui considèrent « *qu'il est temps de reconnaître que la stratégie financière du Québec fondée sur les deux grandes lois budgétaires de 1996 et de 2006 a maintenant rempli les objectifs qu'on lui a assignés*

⁷ Marcelin JOANIS, *L'expérience québécoise des règles budgétaires : une histoire à succès à perpétuer*, présentation au symposium sur les finances publiques au Québec de la Chaire en fiscalité et finances publiques, Polytechnique Montréal et CIRANO, 3 septembre 2020.

⁸ Pierre-Carl MICHAUD, présentation au symposium sur les finances publiques au Québec de la Chaire en fiscalité et finances publiques, HEC Montréal, Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels (CREEI), Institut Retraite Épargne et CIRANO, 3 septembre 2020.

et qu'il faut passer à une nouvelle étape. Plutôt que de continuer à poursuivre l'objectif purement financier de réduire le poids de la dette, la nouvelle stratégie devrait consister à maintenir fermement et prudemment la stabilité financière acquise et à concentrer les efforts sur la bonne gestion des services publics. Maintenant qu'on a l'argent, il faut s'efforcer de mieux faire ce qu'on s'est engagé à faire avec. Les événements vécus depuis le début de la crise sanitaire actuelle ne permettent pas de douter que c'est l'objectif que la population québécoise aimerait voir le gouvernement poursuivre et qu'elle est prête à payer les impôts qu'il faut pour y arriver⁹ ». Pour Fortin, la nouvelle étape serait caractérisée par la recherche d'un équilibre budgétaire au sens des comptes publics sur le cycle économique. Les revenus actuellement dédiés au Fonds des générations ne serviraient donc plus à rembourser la dette, mais seraient plutôt versés dans un fonds de réserve qui pourrait jouer un rôle utile en cas de catastrophes économiques, climatiques ou sanitaires, ou comme fonds d'appui à certains projets d'investissement particuliers¹⁰. Fortin estime que le gouvernement pourrait contribuer au fonds de réserve à sa discrétion, tout en s'assurant que les ressources du fonds soient plafonnées à un niveau raisonnable¹¹.

Les propositions présentées précédemment indiquent clairement que plusieurs personnes expertes et organisations se questionnent sur la pertinence de continuer à gérer les finances publiques sur la base des paramètres édictés par la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, dans leurs formes actuelles à tout le moins. La crise économique consécutive à la pandémie rend donc un débat public sur cette question d'autant plus urgent, puisque les ressources financières du gouvernement doivent être affectées aux bonnes priorités. À cet effet, les centrales syndicales croient que le gouvernement du Québec surestime grandement les avantages de rembourser de façon proactive la dette publique¹². Les faibles économies au service de la dette que permettent les versements au Fonds des générations coûtent très cher en revenus courants qui pourraient être utilisés de façon beaucoup plus profitable pour l'économie. D'ailleurs, le Québec est la seule province à détourner des revenus courants vers le remboursement de la dette publique.

Dans le budget 2020-2021, le gouvernement ouvrait la porte à une réflexion sur la question de la réduction de la dette, et plus généralement sur les moyens d'améliorer l'équité intergénérationnelle. Les centrales syndicales croient que le gouvernement devrait donner suite à cette réflexion, dans le cadre d'une consultation publique ou d'une commission parlementaire où les organisations de la société civile, et non seulement des experts triés sur le volet, pourraient exprimer leurs idées et leurs préférences. Rappelons ici que le Fonds des générations a été l'une des conséquences des consultations publiques tenues dans le cadre du Forum des générations en 2005.

⁹ Pierre FORTIN, *La récession de 2020, la reprise économique et l'orientation budgétaire du Québec - mémoire soumis en réponse à l'appel du 2 juin 2020 lancé par le ministre des Finances du Québec*, Département des sciences économiques, ESG-UQAM, juillet 2020.

¹⁰ Rappelons qu'il y a quelques années, le mouvement syndical avait proposé d'allouer ces revenus dédiés, en tout ou en partie, à une Caisse santé, qui permettrait de financer les coûts du vieillissement de la population.

¹¹ Pour sa vision de l'utilisation des fonds actuellement dédiés au remboursement de la dette, Fortin s'appuie sur une proposition des économistes Robert Gagné et Pierre-Carl Michaud de HEC.

¹² Les 18,9 milliards de dollars consacrés au remboursement de la dette publique depuis l'instauration du fonds en 2006 a eu un impact limité sur la réduction du ratio dette brute/PIB. Au 31 mars 2020, ce ratio était de 43,3 %, alors qu'il aurait été de 47,4 % si le gouvernement n'avait pas utilisé une partie de ses revenus courants pour faire des versements au Fonds des générations. Les milliards alloués au remboursement de la dette ne changent donc que peu de choses à la situation financière du gouvernement du Québec.

1.3 Investir dans la relance économique

Lors du prochain budget, le gouvernement du Québec doit dévoiler un plan de relance économique substantiel. Le gouvernement fédéral a déjà annoncé qu'il consacrerait entre 70 et 100 milliards de dollars sur 3 ans à son plan de relance de l'économie. Québec doit lui aussi faire sa part. L'ampleur des mesures de relance de l'économie annoncées par le gouvernement du Québec jusqu'ici, soit 5,1 milliards sur 3 ans en sommes injectés, apparaît insuffisante. Le budget 2021-2022 devra bonifier l'investissement étatique dans la croissance économique. Les objectifs de retour à l'équilibre budgétaire et de réduction du poids de la dette ne doivent pas faire obstacle aux investissements et dépenses que le gouvernement doit engager pour que l'économie québécoise retrouve le sentier de la croissance. De toute façon, il n'y a pas de finances publiques saines sans retour à une croissance économique soutenue. Compte tenu de sa bonne situation financière, le gouvernement du Québec a les moyens de dépenser et d'investir pour soutenir la relance économique, la restructuration de certains secteurs de l'économie et améliorer les services publics. Québec doit donc mettre en œuvre des politiques économiques ambitieuses qui vont bien au-delà des objectifs de déficit zéro et de réduction du poids de la dette publique.

L'économiste Pierre Fortin estime qu'il faut non seulement mettre la pédale douce sur l'objectif de réduction du poids de la dette, mais il suggère aussi qu'il serait opportun, voire nécessaire, de s'endetter davantage, pour deux raisons : compenser les effets négatifs de la récession, et investir dans une relance économique digne de ce nom. Il rappelle que lors de la récession de 2008-2009, le gouvernement du Québec s'est endetté à hauteur de 23,3 milliards de dollars pour faire face à la récession et assurer la reprise économique. Conséquemment, Fortin suggère que pour se sortir du marasme économique actuel, le gouvernement du Québec devrait augmenter son endettement d'environ 38 milliards de dollars. Cette somme comprend l'augmentation de 18,4 milliards de dollars de la dette brute que le gouvernement a contractés pour lutter contre la pandémie et la récession jusqu'ici en 2020-2021. Le gouvernement ajouterait donc 20 milliards de dollars supplémentaires à l'endettement, de manière à relancer l'économie dans un contexte de pandémie. Il y a évidemment d'autres scénarios d'endettement possibles, mais il faut réaliser que l'endettement est absolument nécessaire pour relancer les activités économiques, compte tenu de l'affaissement des revenus budgétaires. Cette solution ne menace d'ailleurs pas la situation financière du Québec, puisque si le taux d'intérêt sur la dette reste inférieur au taux de croissance du PIB nominal, le gouvernement pourra absorber cette nouvelle dette sans avoir à comprimer ses dépenses ou à hausser les impôts¹³.

Plusieurs économistes de réputation internationale soutiennent que la politique monétaire étant pratiquement inopérante, dans la mesure où les taux d'intérêt directs sont à leur niveau plancher, les politiques budgétaires et fiscales deviennent plus importantes pour la stabilisation du cycle d'affaires et doivent donc faire le maximum pour soutenir et relancer l'économie. Ils affirment que l'heure n'est pas aux politiques d'austérité pour les prochaines années.

¹³ Le gouverneur sortant de la Banque du Canada, Stephen Poloz, tenait des propos analogues récemment (*Poloz suggest universal daycare, freer trade between provinces could help rein in debt*, Mark Rendell, Globe & Mail, 14 janvier 2021). Poloz soulignait que si le taux de croissance de l'économie est supérieur au taux d'intérêt, alors la croissance de l'assiette fiscale est plus rapide que celle du service de la dette, ce qui occasionne une réduction de la dette publique en proportion du PIB.

Ainsi Paul Krugman¹⁴, qui discute de la situation économique aux États-Unis, souligne que les taux d'intérêt réels sur les obligations de 10 ans étaient en moyenne de 4 % dans les années 1990, alors qu'ils sont aujourd'hui généralement inférieurs à 1 % et parfois même négatifs. Cela se traduit par une diminution du service de la dette par rapport au PIB, même si le ratio dette fédérale/PIB a doublé depuis l'an 2000. Les taux d'intérêt ont notamment diminué lors des dernières décennies parce que le secteur privé ne trouve pas suffisamment d'investissements productifs, ce qui fait en sorte que les investisseurs sont prêts à acheter la dette publique des gouvernements même si elle offre un faible rendement. Krugman considère que les gouvernements doivent saisir l'occasion d'utiliser cette épargne mondiale excédentaire afin d'augmenter le niveau des investissements publics, qui est insuffisant depuis des décennies (non seulement en infrastructure, mais aussi dans l'éducation, dans l'enseignement supérieur, dans la recherche, etc.). Essentiellement, Krugman dit qu'il faut cesser de s'inquiéter du fardeau de la dette, puisque les taux d'intérêt devraient demeurer faibles pour l'avenir prévisible, et investir de manière significative dans les domaines qui favoriseront le développement économique et social.

Olivier Blanchard¹⁵ soutient que dans le contexte de la faible croissance économique des dernières années dans les pays développés, étant donné que les banques centrales ont réduit au maximum leurs taux d'intérêt de court terme, il revient à la politique budgétaire et fiscale d'intervenir pour réduire l'écart de production (écart entre le niveau d'activité actuel et le PIB potentiel). Il souligne que les taux d'intérêt faibles permettent la réalisation de déficits budgétaires afin de soutenir la demande globale et la croissance de la production (PIB). Puisque les taux d'intérêt sont plus faibles que le taux de croissance de l'économie, cette dette additionnelle a un faible coût fiscal selon Blanchard.

Jason Furman et Lawrence Summers¹⁶ affirment eux aussi que les gouvernements se préoccupent trop de l'incidence de la dette publique, alors qu'elle est beaucoup moins coûteuse qu'auparavant, en raison de la baisse des taux d'intérêt. Ils rappellent qu'il n'y a pas de niveau optimal du ratio dette publique/PIB, puisque le niveau soutenable de ce ratio est d'autant plus élevé que le taux d'intérêt est faible par rapport au taux de croissance du PIB.

Il est inquiétant que le gouvernement se préoccupe déjà de l'échéancier du retour à l'équilibre budgétaire et de la fixation de nouvelles cibles d'endettement, alors que la deuxième vague de la COVID-19 annonce un ralentissement économique marqué pour les prochains mois. Pour les centrales syndicales, les objectifs de politique économique et sociale suivants sont bien plus importants : retour à la pleine utilisation des capacités productives (notamment le plein-emploi de la main-d'œuvre), mise à niveau des services publics et des programmes sociaux (notamment les réinvestissements dans le système de santé et de services sociaux et les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la petite enfance), formation de la main-d'œuvre, mise en œuvre d'une politique industrielle complémentaire à celle du gouvernement fédéral, lutte contre les changements climatiques, etc. Dans

¹⁴ Paul KRUGMAN, « Learn to Stop Worrying and Love Debt », *The New York Times*, 4 décembre 2020. Paul Krugman est récipiendaire du prix Nobel d'économie 2008.

¹⁵ Olivier BLANCHARD, *Public Debt and Low Interest Rates*, Peterson Institute for International Economics, février 2019. Olivier Blanchard est l'ancien économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI); il est actuellement économiste au Peterson Institute for International Economics.

¹⁶ Jason FURMAN, et Lawrence SUMMERS, *A Reconsideration of Fiscal Policy in the Era of Low Interest Rates*, 30 novembre 2020. Jason Furman est économiste à l'université Harvard et au Peterson Institute for International Economics. Lawrence Summers est économiste et ancien président de l'université Harvard.

la troisième partie de ce mémoire, nos organisations proposent plusieurs mesures afin de mettre sur pied un véritable plan de relance économique.

Recommandation n° 1

Puisque les finances publiques du Québec se sont beaucoup améliorées lors des dernières années et que la relance dépendra essentiellement des politiques fiscales et budgétaires, le gouvernement ne doit pas hésiter à s'endetter davantage si nécessaire afin de sortir de la crise, de financer la relance économique et d'éviter un retour à l'austérité budgétaire.

Recommandation n° 2

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre fin à sa politique de surplus structurels dédiés au remboursement de la dette publique et donc de cesser de verser des sommes au Fonds des générations. Ces sommes doivent servir à financer les services publics et les programmes sociaux ainsi qu'à soutenir l'économie et préparer la relance.

Recommandation n° 3

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de mener une réflexion sur la gestion de la dette publique et le retour à l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une consultation publique ou d'une commission parlementaire où les organisations de la société civile, et non seulement des experts triés sur le volet, pourraient exprimer leurs idées et leurs préférences.

2. Réinvestir dans les services publics : essentiel pour sortir du marasme

2.1 Constat : failles dans les services publics

La pandémie a jeté un éclairage cru sur les failles et les difficultés vécues au sein des services publics, particulièrement criantes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Pourtant, depuis plusieurs années, les centrales syndicales tentent d’alerter les différents gouvernements sur les problèmes causés par le sous-financement des services offerts à la population.

Au 2 février 2021, les 9 862 décès imputés à la COVID-19 au Québec représentaient environ 49 % de tous les décès survenus au Canada depuis le début de la pandémie, alors que le Québec représente seulement 22,6 % de la population canadienne. Plusieurs facteurs expliquent ce résultat peu enviable, mais la fragilité et les multiples dysfonctions du réseau de la santé ont certainement contribué aux nombreuses pertes de vie qui sont malheureusement survenues au cours des derniers mois.

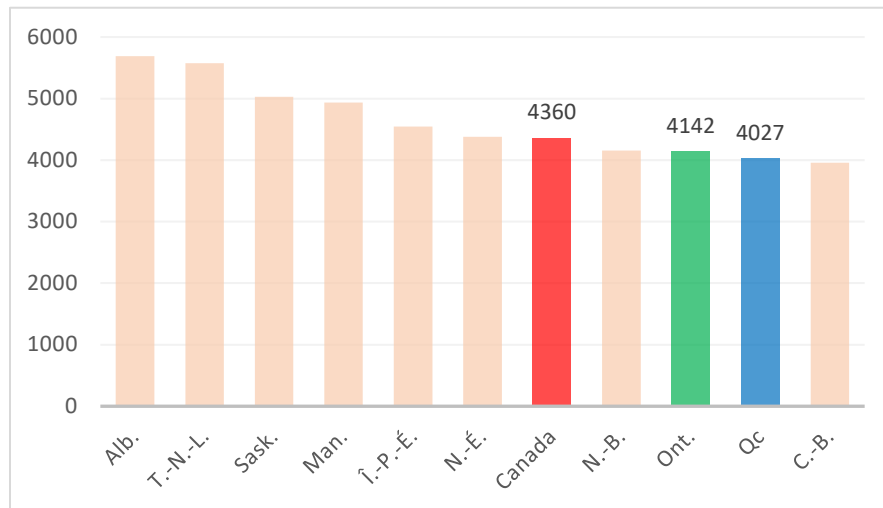
La pandémie a également mis en évidence plusieurs problèmes au sein des réseaux de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la petite enfance. Tous sont aux prises avec une pénurie de main-d’œuvre qui s’est aggravée depuis quelques mois avec la crise de la COVID-19. En petite enfance, cette pénurie freine aujourd’hui la relance économique en retardant le retour de jeunes parents (principalement de mères) sur le marché du travail. Aussi, les infrastructures vétustes des réseaux de l’éducation et de l’enseignement supérieur ont amené d’importants questionnements sur la qualité de l’air et son rôle dans la propagation de l’épidémie.

Les problèmes vécus au sein des services publics au cours des derniers mois ne surprennent guère considérant leur sous-financement comparé aux autres provinces canadiennes.

2.2 Sous-investissement chronique en santé, en éducation, en enseignement supérieur et en petite enfance

La figure 1 présente les dépenses de santé des provinces par habitant en 2017, normalisées selon l’âge et le sexe pour tenir compte de la structure démographique de chaque province. Le Québec figure à l’avant-dernier rang des provinces canadiennes, avec un retard de 333 \$ par habitant par rapport à la moyenne canadienne. Considérant la population québécoise, ce retard représentait en 2017 un manque à gagner de 2,8 milliards de dollars.

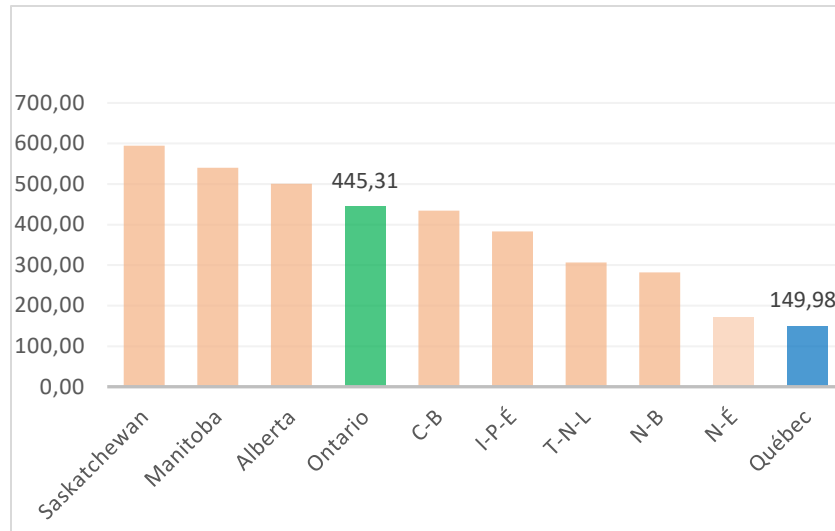
Figure 1 : Dépenses de santé des gouvernements provinciaux par habitant en 2017, normalisés selon l'âge et le sexe (en dollars canadiens)



Source : INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2019*, tableau B.4.6, 2020.

Aussi, dans le contexte de la pandémie, il est préoccupant de constater que le Québec était la province qui dépensait le moins en santé publique par habitant en 2019 (figure 2). La différence avec l'Ontario et les provinces de l'Ouest est majeure. Les données montrent également que les années d'austérité ont eu comme impact de diminuer encore plus les dépenses en santé publique. Celles-ci sont passées de 162,55 \$ par habitant en 2014 à 138,99 \$ en 2016. Est-ce là une explication de la triste performance du Québec concernant le contrôle de l'épidémie? Il est difficile d'exclure ce facteur explicatif.

**Figure 2 : Dépenses pour la santé publique par habitant en 2019,
(en dollars canadiens)**



p : prévisions

Source : INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2019*, tableaux de la Série D1 – Dépenses totales de santé par affectation de fonds, par province et territoire, 2019.

Finalement, le tableau 1 présente les dépenses annuelles par élève/étudiant pour chacune des provinces du Canada et la moyenne canadienne. On constate que le Québec se situe au septième rang pour les dépenses en éducation préscolaire, primaire et secondaire, mais au dernier rang pour les investissements en l'enseignement supérieur.

**Tableau 1 : Dépenses annuelles des établissements d'enseignement
par élève/étudiant, 2017-2018 (en dollars canadiens)**

Provinces	Préscolaire, primaire et secondaire	Collège/CÉGEP	Universités (incluant la R&D)
Saskatchewan	17 161	25 404	44 862
Manitoba	15 443	21 786	30 128
Alberta	15 072	23 691	41 155
Nouvelle-Écosse	14 747	18 614	36 036
Ontario	14 254	16 393	32 714
Canada (moyenne)	14 253	17 948	34 633
Nouveau-Brunswick	14 063	19 363	37 829
Québec	13 987	16 159	30 479
Île-du-Prince-Édouard	13 600	32 806	33 430
Terre-Neuve- et-Labrador	12 998	22 283	46 003
Colombie-Britannique	12 109	17 531	40 610

Source : STATISTIQUE CANADA, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, 2020*, tableau B.1.1.1., 2020, [En ligne][<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/2020001/tbl/tblb1.1.1-fra.htm>].

Le sous-financement des réseaux publics entraîne des effets néfastes sur leur personnel : stress, épuisement, taux de roulement élevé, etc. Le rapport annuel 2019-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux souligne que « le ratio d'heures en assurance salaire a augmenté de 29 % entre 2014-2015 et 2019-2020¹⁷ ». La situation est similaire dans le réseau de l'éducation avec une hausse de 42 % du nombre de jours/personnes en invalidité pour le personnel enseignant entre 2014-2015 et 2018-2019¹⁸ (les dernières données disponibles). Cette réalité comporte un coût énorme pour la société québécoise. Pour l'année 2018-2019, le réseau de la santé et des services sociaux a dépensé 613 millions de dollars en assurance-salaire¹⁹

¹⁷ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux 2019-2020*, p. 25, [En ligne][https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/RA_20-102-01W_MSSS.pdf?1601562204].

¹⁸ Selon les données recueillies dans le cadre des études des crédits au cours des dernières années, le nombre de jours d'invalidité pour le personnel enseignant dans les commissions scolaires du Québec est passé de 373 285 en 2014-2015 à 531 819 en 2018-2019. Pour le personnel de soutien, le nombre de jours était de 357 372 en 2018-2019.

¹⁹ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Étude des crédits 2020-2021, Réponses aux questions particulières - opposition officielle*, 2020, volume 1, p.53.

alors que pour le réseau de l'éducation, cette dépense est estimée à 200 millions de dollars. Considérant la hausse récente du nombre de journées d'invalidité, ce problème coûte aujourd'hui assurément au-delà du milliard de dollars au gouvernement du Québec. Le sous-financement touche autant durement le réseau de la petite enfance qui voit un nombre important d'éducatrices en milieu familial quitter la profession, épuisées par les conditions de travail pénibles avec lesquelles elles doivent composer. Les centres de la petite enfance éprouvent quant à eux de grandes difficultés à recruter les éducatrices dont ils ont besoin pour offrir les services aux parents. De plus, les programmes d'éducation à la petite enfance font face à une diminution drastique des inscriptions.

2.3 Responsabilités de l'État comme employeur

Bien que la négociation dans les secteurs public et parapublic et les décisions sur les conditions de travail qui y sont offertes relèvent du Conseil du trésor, la politique budgétaire a un rôle central dans la détermination du « cadre financier » qui limite les possibilités d'actions du gouvernement. À titre d'organisations syndicales représentant la majorité des employées et employés des services publics, nous devons rappeler au gouvernement ses responsabilités en tant que plus important employeur au Québec.

Nous devons d'abord réaffirmer que les conditions de travail dans les réseaux publics ont connu, à la suite de plus d'une décennie d'austérité ou de « rigueur budgétaire », une détérioration constante. Le retard de rémunération en comparaison avec les autres secteurs est passé de 2,9 % à 9,2 % depuis 2008²⁰. Les compressions dans les ressources et dans le soutien disponibles, les effets de la politique de non-remplacement des départs et la multiplication des suivis administratifs ont contribué à un alourdissement de la charge de travail et à une augmentation des absences pour surmenage ou problèmes de santé mentale (comme en témoignent les données sur l'utilisation de l'assurance invalidité présentées plus haut), accentuant d'autant plus le manque de personnel dans les réseaux. Des investissements importants dans les conditions de travail sont essentiels si l'on souhaite renverser ce cercle vicieux et assurer la qualité des services offerts à la population.

Les conditions de travail des employés des services publics ne peuvent plus être la variable d'ajustement servant à accélérer le retour à l'équilibre budgétaire. Les travailleurs et les travailleuses ont déjà largement fait leur part de sacrifices. L'année dernière, nos organisations ont démontré comment le maintien de ce retard salarial avait permis au gouvernement de dégager des marges équivalentes à la réserve de stabilisation.

La négociation de bonne foi exige que l'employeur prévoie les moyens nécessaires et prenne en compte les besoins de son personnel dans ses décisions de gestion. Le ministre des Finances et la présidente du Secrétariat du Conseil du Trésor doivent s'assurer que la croissance des budgets alloués tant à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la santé et aux services sociaux, aux ministères ainsi qu'aux services de garde éducatifs à la petite enfance permettent une réelle amélioration des conditions de travail de ces centaines de milliers d'hommes, mais surtout de femmes, qui chaque jour tiennent nos services publics à bout de bras. Une telle amélioration est impérative pour réduire les pénuries de main-d'œuvre et rendre les emplois des services publics plus attractifs.

²⁰ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Rémunération des salariés, État et évolution comparés; Faits saillants*, 2020.

2.4 Dépenser mieux et agir sur le plan des revenus

Le gouvernement Legault fait reposer une partie importante de sa stratégie de retour à l'équilibre budgétaire sur une hausse des transferts canadiens en matière de santé. Le gouvernement du Québec, à l'instar de l'ensemble des provinces canadiennes, réclame une hausse de ces transferts à 35 % des dépenses de santé. Les centrales appuient cette revendication du Québec et croient que le gouvernement fédéral devrait apporter un soutien accru aux provinces pour le financement de cette mission essentielle.

Cependant, le gouvernement fédéral étant également aux prises avec un budget déficitaire, il est loin d'être certain qu'il acquiescera à la demande des provinces. C'est pourquoi les centrales croient que le gouvernement du Québec devrait revoir certaines dépenses qui ne sont pas optimales à l'heure actuelle et ne devrait pas écarter d'emblée la mise en place de nouvelles mesures afin d'accroître les revenus de l'État.

* Dépenser mieux

C'est un fait bien connu que les dépenses en santé et en services sociaux prennent une place de plus en plus importante dans le budget du Québec, et ce, pour diverses raisons. En un peu plus de 20 ans, la part des dépenses de la mission Santé et Services sociaux est passée de 34,3 % (1997-1998) à 42 % (2019-2020) de l'ensemble des dépenses de mission²¹. Jumelée aux efforts de maintien de l'équilibre budgétaire et de réduction de la dette, cette tendance à long terme a eu pour effet de comprimer les dépenses des autres missions de l'État.

Dans le contexte où la population consomme globalement davantage de services de santé que par le passé et que la société québécoise a fait le judicieux choix de financer ces services collectivement (comme toutes les sociétés développées à l'exception des États-Unis), il devient très hasardeux et difficile de financer adéquatement à la fois le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les autres missions de l'État en maintenant les contributions fiscales stables. Cela est d'autant plus vrai que certains choix budgétaires et orientations pris par les différents gouvernements concernant les dépenses en santé s'avèrent aujourd'hui fort douteux et devraient être remis en question.

Ainsi, les hausses salariales extraordinaires accordées ces dernières années aux omnipraticiens et aux médecins spécialistes sont l'un des exemples flagrants de mauvaise utilisation des deniers publics. Alors que la rémunération des professionnels de la santé (essentiellement les médecins) représentait 13,9 % des coûts totaux de rémunération du gouvernement en 2005-2006, cette part est passée à 18,4 % en 2019-2020²².

Les coûts des médicaments sont un autre exemple du gaspillage actuel des fonds publics. Les centrales syndicales revendiquent l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments parce que le régime hybride actuellement en vigueur au Québec est grandement déficient, notamment parce qu'il n'arrive pas à contrôler la croissance des coûts des médicaments. Le système actuel fait en sorte que les prix des médicaments au Canada et au Québec sont parmi les plus

²¹ Si l'on remonte plus loin dans le temps, les dépenses de la Santé et des Services sociaux représentaient 28,5% des dépenses budgétaires totales en 1985-1986.

²² Sur des dépenses totales de rémunération en 2019-2020 de 47,9 milliards de dollars, si la part de 13,9% pour la rémunération des professionnels de la santé avait été maintenue au niveau de 2005-2006, c'est 2,1 G\$ de plus qui auraient pu être utilisés à d'autres fins.

élevés des pays de l'OCDE. L'instauration d'un régime public d'assurance médicaments pourrait générer des économies importantes pour les travailleuses et travailleurs, les entreprises et les différents paliers de gouvernement. Avec un régime entièrement public, les dépenses totales en médicaments seraient réduites d'au moins 18 % et, dans les meilleurs scénarios, cette réduction pourrait atteindre jusqu'à 40 %.

Finalement, le secteur de la santé et des services sociaux devrait réduire drastiquement son recours aux agences de placement afin de pourvoir à ses besoins en main-d'œuvre. Selon les données du ministère, « le nombre d'heures confiées aux agences de placement, dont les infirmières, a presque doublé depuis le début de la pandémie et pourrait atteindre cette année [...] 13,6 millions d'heures, l'équivalent d'environ 7 500 postes temps complet²³ », et ce, à des tarifs abusifs acceptés par le gouvernement du Québec.

Le gouvernement aurait également tout intérêt à revoir certaines dépenses dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Une part de plus en plus importante des tâches qui devrait être assumée par le personnel de soutien et professionnel est octroyée en sous-traitance à des coûts bien plus élevés que s'ils étaient effectués à l'interne²⁴. Il y aurait tout lieu de rapatrier une bonne partie de ces tâches et des dépenses liées au sein des réseaux.

* Agir sur le plan des revenus

Le gouvernement Legault a annoncé son intention de retrouver l'équilibre budgétaire sans hausser les taxes et les impôts. Dans le contexte décrit ci-dessus, il ne nous apparaît pas raisonnable d'écarter cette option d'emblée. En fait, les centrales seraient tout à fait favorables à aller chercher davantage de revenus pour améliorer le financement des services publics et des programmes sociaux qui profitent à l'ensemble de la population du Québec.

À titre d'exemple, une révision exhaustive des dépenses fiscales permettrait assurément de générer de nouveaux revenus tout comme le retrait du droit à l'incorporation pour les médecins québécois, droit qui s'explique mal étant donné que l'immense majorité d'entre eux n'ont qu'un seul client, soit l'État québécois. Le contexte post pandémie où tant le gouvernement fédéral que ceux des provinces auront des déficits budgétaires à combler est également propice à amorcer la réflexion avec Ottawa, pour hausser le taux d'inclusion du gain en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et les sociétés ou pour revoir le traitement fiscal des options d'achat d'actions. De telles modifications permettraient de hausser les revenus fiscaux tout en limitant les disparités dans le traitement fiscal des différents types de revenus.

Les centrales appuient également une utilisation accrue de l'écofiscalité, une orientation qui fait d'ailleurs consensus au Québec et que les gouvernements tardent malheureusement à prendre. Il faudrait cependant compenser l'effet régressif qu'ont généralement ces mesures écofiscales. D'ailleurs, les centrales considèrent que toutes hausses des contributions fiscales devraient être mises

²³ RADIO-CANADA, « Jusqu'à 150 \$ l'heure pour du personnel infirmier d'agences au Québec », 2 décembre 2020, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1754101/personnel-infirmier-agences-couts-pandemie-horaires>].

²⁴ La sous-traitance pour les services de psychologues privées par les centres de services scolaires à des tarifs est un exemple parmi tant d'autres. Vincent LARIN, « Santé mentale : Québec sort le chéquier pour embaucher des psychologues au privé », *Journal de Québec*, 20 janvier 2021, [En ligne] [<https://www.journaldequebec.com/2021/01/20/sante-mentale-quebec-sort-le-chequier-pour-embaucher-des-psychologues-au-prive>].

en œuvre dans un souci de réduire les inégalités de revenus. Celles-ci ont beaucoup augmenté au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, depuis une trentaine d'années.

En ce qui concerne plus spécifiquement la fiscalité des sociétés, s'il est vrai que certains secteurs ont été durement touchés par la pandémie, d'autres connaissent une période faste en termes de revenus et de profits. Nous pensons ici notamment aux grandes entreprises du secteur de l'économie numérique qui profitent outrageusement de l'obsolescence des règles fiscales internationales totalement inadaptées à l'économie du XXI^e siècle. Une réforme est actuellement en discussion au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais celle-ci tardant à se mettre en place, le Canada et le Québec devraient aller de l'avant avec une imposition temporaire de ces entreprises jusqu'à la mise en œuvre d'une éventuelle solution internationale acceptable. Le gouvernement Trudeau a d'ailleurs annoncé une telle mesure, mais seulement à compter de janvier 2022. Les centrales considèrent cette échéance trop lointaine, mais le Québec devrait à tout le moins emboîter le pas sur cette question.

Finalement, les centrales appellent le gouvernement à poursuivre plus intensivement la lutte contre le recours aux paradis fiscaux. Certaines avancées ont été faites au cours des dernières années, notamment avec l'application de la TVQ aux ventes des entreprises numériques et le projet de loi n^o 78 instaurant un registre des bénéficiaires effectifs, mais beaucoup reste à faire. À titre d'exemple, le Québec devrait limiter la déductibilité des dépenses d'intérêt pour les investissements dans une filiale étrangère tel que le recommande l'OCDE.

Recommandation n^o 4

Compte tenu notamment des failles mises en évidence par la pandémie, les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre fin au sous-financement chronique des services publics à l'aide d'investissements massifs afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer les conditions de travail des personnes qui y œuvrent. Pour ce faire, il peut revoir certaines dépenses qui ne sont pas optimales et générer de nouveaux revenus.

3. Mettre sur pied un véritable plan de relance économique

3.1 Une reprise économique inégale

Près de dix mois se sont écoulés depuis le confinement de la première vague et la situation économique du Québec demeure toujours préoccupante. Certes, des statistiques montrent que le redressement est bien amorcé dans son ensemble. Par exemple, le niveau du produit intérieur brut (PIB) réel du mois d'octobre 2020 se situait à 97,0 % de celui de février 2020, dernier mois de la période pré-pandémique. En revanche, cette récupération ne prend pas en compte les nouvelles mesures restrictives prises pour briser la deuxième vague, notamment la fermeture des commerces prolongée jusqu'en février 2021 et le couvre-feu qui force les entreprises à réduire leurs heures d'ouverture, lesquelles ajoutent aux difficultés vécues par les entreprises. Un arrêt prolongé de leurs activités risque d'entraîner la fermeture définitive de certains commerces et retardera le rétablissement complet de l'emploi et de l'économie.

Bien que certains secteurs aient connu une reprise marquée de leurs activités, d'autres tournent au ralenti ou sont carrément en panne. Le secteur transport et entreposage, qui comprend le transport aérien, ne s'est redressé que de 81,8 % comparativement à la valeur de la production du mois de février dernier. Deux grands secteurs souffrent particulièrement des mesures restrictives dues à la pandémie : les arts, les spectacles et les loisirs (59,6 % du PIB de février) et les services d'hébergement et de restauration (64,5 %).

Certes, les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont agi avec diligence pour mettre sur pied des programmes d'aide financière de toutes sortes aux entreprises. Malgré tout, ce ne sont pas toutes les entreprises qui ont été capables de s'adapter à cette nouvelle réalité, de maintenir ou de raccourcir leurs chaînes d'approvisionnement, d'automatiser davantage leurs installations et de prendre le virage numérique. Une étude menée en août dernier révèle que près du quart des entreprises ont indiqué que leurs revenus avaient baissé de 30 % ou plus comparativement au même mois l'an passé²⁵. Pour 12 % d'entre elles, cette réduction atteignait 50 %! Une majorité d'entreprises des secteurs des arts, spectacles et loisirs (57,1 %) ainsi que des services d'hébergement et de restauration (63,0 %) ne s'attendaient pas, pour leur part, à des revenus plus élevés que ceux des trois derniers mois d'ici la fin de l'année.

²⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises du Québec en août 2020*, [En ligne] [statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/repercussions-pandemie-covid-19-entreprises-quebec-aout-2020]. Cette étude présente les résultats de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises en août 2020 pour le Québec.

Tableau 2 : Québec – Évolution du PIB sectoriel par rapport à février 2020

	Février (en millions de \$)	Octobre (en millions de \$)	Récupération p/r à février
Ensemble des industries	380722,4	369212,7	97,0 %
Industries productrices de biens	102121,9	99502,8	97,4 %
Industries productrices de services	278651,2	269754,0	96,8 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7699,7	8099,3	105,2 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	8475,7	8346,1	98,5 %
Services publics	12579,7	12838,9	102,1 %
Construction	24670,0	23652,6	95,9 %
Fabrication	49358,1	47217,6	95,7 %
Commerce de gros	20839,8	20585,2	98,8 %
Commerce de détail	22077,2	23182,9	105,0 %
Transport et entreposage	16146,3	13201,8	81,8 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	12372,5	11955,9	96,6 %
Finance et assurances	24318,3	24884,5	102,3 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	43259,1	43937,2	101,6 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	25568,0	25874,8	101,2 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	1392,5	1275,9	91,6 %
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	10457,3	9310,6	89,0 %
Services d'enseignement	22184,5	21230,8	95,7 %
Soins de santé et assistance sociale	31426,4	31135,6	99,1 %
Arts, spectacles et loisirs	3175,2	1893,3	59,6 %
Services d'hébergement et de restauration	8862,9	5718,2	64,5 %
Autres services, sauf les administrations publiques	8095,0	7523,4	92,9 %
Administrations publiques	28610,9	28182,5	98,5 %

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Produit intérieur brut réel par industrie, aux prix de base, données désaisonnalisées et annualisées, en millions de dollars enchaînés (2012), Québec, mensuel, 2020*, [En ligne]

[statistique.quebec.ca/fr/document/produit-interieur-brut-par-industrie-au-quebec/tableau/produit-interieur-brut-reel-par-industrie-aux-prix-de-base-donnees-desaisonnalisees-et-annualisees-quebec].

Au chapitre de l'emploi, le taux de récupération du Québec se situait, en décembre 2020, à 97,1 % du niveau enregistré en février 2020. On constate que le marché du travail rattrape graduellement le terrain perdu et, dans certains cas, a surpassé le niveau d'emploi qui existait avant la pandémie. N'empêche qu'il faudra du temps pour qu'il se remette entièrement sur pied. En décembre, le Québec comptait 127 600 emplois (2,9 %) de moins qu'avant le début de la crise sanitaire. Plus de 305 800 personnes étaient toujours en chômage. Si l'on considère que ce nombre exclut les personnes sans travail depuis plusieurs mois, mais qui ont conservé leur lien d'emploi, les gens qui veulent travailler à temps plein, mais qui ne le font qu'à temps partiel, et les chercheuses et chercheurs d'emploi découragés devenus inactifs, il s'agit d'un bassin significatif de personnes qui pourraient contribuer

positivement à la relance. D'autres secteurs comme l'industrie touristique²⁶, moteur économique de plusieurs régions, sont particulièrement précaires. Près du quart des travailleurs et des travailleuses en emploi avant la COVID-19 n'avaient pas retrouvé leur poste six mois après leur mise à pied. Et contrairement à l'idée reçue, ce sont les travailleurs et les travailleuses les plus expérimentés qui ont été les plus touchés²⁷.

Tableau 3 : Québec – Évolution de l'emploi par secteur (février et décembre 2020)

Secteurs	Février 2020 (en milliers de \$)	Décembre 2020 (en milliers de \$)	Niveau déc./ février (en %)
Total	4 384,5	4256,9	97,1
Secteur primaire	98,7	97,2	98,5
Services publics	25,1	26,7	106,4
Construction	281,5	263,4	93,6
Fabrication	502,7	487,0	96,9
Commerce (gros et détail)	663,5	678,7	102,3
Transport et entreposage	245,3	238,0	97,0
Finance, assurances, imm., et location	254,9	255,6	100,3
Services professionnels, scient. et tech.	353,3	383,1	108,4
Enseignement	318,0	352,0	110,7
Santé et assistance sociale	602,2	599,7	99,6
Information, culture et loisirs	183,4	141,1	76,9
Hébergement et restauration	263,7	167,0	63,3
Administrations publiques	248,6	249,5	100,4

Sources : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec - Données désaisonnalisées de février 2020*; et *Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec - Données désaisonnalisées et non désaisonnalisées de décembre 2020*, [En ligne] [statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-de-lenquete-sur-la-population-active-pour-le-quebec-donnees-desaisonnalisees-de-decembre-2020.pdf] et [statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-de-lenquete-sur-la-population-active-pour-le-quebec-donnees-desaisonnalisees-de-fevrier-2020.pdf].

Pour l'heure, on estime que le secteur de l'aviation et de l'aéronautique traverse la pire crise de son histoire. Parmi les dépenses touristiques des Canadiens et des Canadiennes, le transport aérien de passagers a été la catégorie de dépenses la plus durement touchée²⁸. En août dernier, près de 12 % des entrepreneuses et des entrepreneurs des secteurs les plus touchés affirmaient envisager de faire

²⁶ Qui comprend les secteurs suivants : transport des personnes; services de préparation de voyages et de réservations; loisirs et divertissements; services d'hébergements et services de restauration et débits de boissons.

²⁷ COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN TOURISME, *Impacts de la COVID-19 sur les emplois en tourisme, constats et pistes de réflexion*, novembre 2020, [En ligne] [cqrht.qc.ca/portrait-de-lindustrie-touristique/donnees-industrie-touristique].

²⁸ STATISTIQUE CANADA, « Indicateurs nationaux du tourisme, troisième trimestre de 2020 », *Le Quotidien*, 8 janvier 2021.

faillite ou de fermer leurs portes en raison de la pandémie²⁹. En somme, malgré un portrait global somme toute pas trop dévastateur, plusieurs entreprises auront de la difficulté à se relever.

L'aide accordée aux entreprises mérite également d'être passée en revue. Pendant la première vague, les grandes entreprises qui avaient les reins plus solides ont bénéficié de programmes très bien ciblés avec le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) d'Investissement Québec. La situation est toutefois plus difficile pour les petites et moyennes entreprises (PME), malgré une aide d'urgence pour elles annoncée en avril dernier. Est-ce que les sommes offertes dans le cadre de ce programme sont suffisantes? Est-ce que les critères pour l'obtention d'un prêt sont trop restrictifs? Selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises, près de la moitié avait indiqué une capacité limitée à s'endetter davantage. Sans surprise, les secteurs les plus vulnérables étaient l'hébergement et la restauration (56,2 %), les arts, les spectacles et les loisirs (56,3 %) et le transport et l'entreposage (51,6 %) ³⁰.

Comme mentionné dans l'énoncé économique d'automne du gouvernement fédéral, certaines entreprises, en particulier celles qui évoluent dans des secteurs très touchés (le tourisme et l'accueil, l'hébergement, les arts et le divertissement), ont eu de la difficulté à obtenir un financement suffisant. Afin de répondre à cette situation, le gouvernement fédéral collaborera avec les institutions financières afin d'offrir un programme de prêts garanti à 100 % par l'État aux entreprises durement touchées et des prêts à faible taux d'intérêt, plus faibles que ceux offerts dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises et à ceux offerts sur les marchés. Ces prêts seront assortis de périodes prolongées de remboursement pouvant atteindre 10 ans.

La deuxième vague continue à plomber l'économie et nous nous réjouissons que les gouvernements concentrent leurs efforts sur les mesures de soutien à court terme afin que les entreprises demeurent viables et en activité pour alimenter la croissance économique à venir. Toutefois, il faudra du temps pour retourner aux niveaux d'emploi et de PIB d'avant la crise de la COVID-19. Il importe que le gouvernement s'attaque avec vigilance et vision à une relance économique, et ce, dans une perspective à plus long terme.

²⁹ ISQ, *op.cit.*

³⁰ ISQ, *op.cit.*

3.2 La stratégie de relance du Québec : attendue avec impatience

La pandémie a mis en évidence certaines faiblesses de l'économie du Québec, en particulier en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement. La crise a révélé la dépendance du Québec envers la production hors de son territoire, et tout particulièrement envers la Chine. Avec 28 % de la valeur ajoutée de la production manufacturière mondiale en 2018, les fermetures d'usines dans ce pays ont entraîné des problèmes d'approvisionnement pour de nombreuses entreprises à travers le monde³¹. La crise sanitaire a aussi braqué les projecteurs sur les effets négatifs des délocalisations et de l'essor de la sous-traitance qui ont déstructuré le tissu économique du Québec.

Bâtir une économie plus résiliente signifie qu'elle doit désormais être en mesure d'éviter (si possible), d'atténuer et de gérer de telles situations qui risquent de se reproduire dans le futur. C'est pourquoi le Québec doit reconstruire sa capacité à fabriquer des produits de base, des produits finis et à haute valeur ajoutée. Compte tenu de la petitesse relative de l'économie québécoise et de sa spécificité, il est indéniable que le gouvernement ne peut pas se limiter à créer un environnement favorable : il doit s'engager dans des actions structurantes. Il doit réfléchir à l'organisation spatiale du système productif de manière à rapprocher les lieux de production de ceux de consommation. L'État doit aussi revoir ses manières de penser et de développer le territoire parce que les changements climatiques ne peuvent être dissociés de son aménagement. D'où l'importance de se doter d'une politique industrielle globale et structurante, écologique et solidaire.

Le gouvernement du Québec a indiqué travailler sur des chantiers de relance économique. Cependant, ces derniers n'ont pas été officiellement dévoilés. Par ailleurs, les entrevues données par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Fitzgibbon, dans différents médias pointent vers une accélération de la numérisation des entreprises, la robotisation du secteur manufacturier et d'un usage accru de l'intelligence artificielle pour améliorer leur productivité. Ce plan sera assorti d'une stratégie de déploiement d'Internet à haute vitesse à l'ensemble du territoire. Il mentionne également que le gouvernement entend prioriser les sciences de la vie, l'aluminium, le transport électrique et la transformation numérique des entreprises³².

Bien que nous soyons en accord avec plusieurs de ces éléments, ils ne peuvent composer à eux seuls une réelle politique industrielle digne de ce nom. Plusieurs autres enjeux, notamment le besoin de faire la lutte contre les changements climatiques et la nécessité de ne pas la concevoir en vase clos, doivent être des caractéristiques intrinsèques de cette politique.

À ce chapitre, le gouvernement fédéral a déjà amorcé une démarche intéressante. En effet, dès mai 2020, il a formé un groupe de travail – le Conseil sur la stratégie industrielle – présidé par Monique Leroux³³, dont l'ambitieux mandat consistait à « déterminer la portée et la gravité des conséquences de la Covid-19 sur les industries, aider le gouvernement à faire le point sur les pressions qui touchent des secteurs en particulier, et recevoir les commentaires formulés par le milieu des affaires sur les

³¹ Tristan GAUDIAUT, « La Chine, superpuissance industrielle mondiale », *Statista*, 18 février 2020, [En ligne] [fr.statista.com/infographie/20863/top-10-des-pays-selon-la-part-de-la-production-industrielle-mondiale].

³² Roxane LÉOUZON et Mylène CRÊTE, « Une remise sur les rails de l'économie à l'horizon; Économie québécoise | Québec en route vers un plan de relance », *Le Devoir*, 31 décembre 2020, [En ligne] [www.ledevoir.com/economie/592546/economie-quebecoise]; Roxane LÉOUZON, « Des mesures non désastreuses pour l'économie, selon Pierre Fitzgibbon », *Le Devoir*, 8 janvier 2021, [En ligne] [www.ledevoir.com/economie/592907/coronavirus-des-mesures-non-desastreuses-pour-l-economie-selon-pierre-fitzgibbon].

³³ Ancienne présidente et chef de direction du Mouvement Desjardins et vice-présidente du conseil de Gestion FERIA Inc.

conséquences de la pandémie³⁴ ». Dès décembre 2020, le groupe de travail déposait un rapport volumineux comportant un plan de relance en trois volets : redémarrer, relancer et repenser. La recommandation D énonce que « le Canada doit se donner une stratégie industrielle qui repose sur quatre piliers pour créer une économie numérique, durable et innovante au bénéfice de l'ensemble des Canadiens³⁵ ». Ces quatre piliers sont :

1. « Devenir une économie numérique axée sur les données »;
2. « Être le chef de file mondial sur le plan ESG³⁶ dans les domaines des ressources, des énergies renouvelables et des technologies propres »;
3. « Bâtir un secteur manufacturier innovant et à haute valeur ajoutée pour lequel nous pouvons être un chef de file mondial »;
4. « Tirer parti de notre avantage en agroalimentaire pour nourrir la planète³⁷ ».

Aux dires de Mme Leroux, il s'agit d'un plan de relance rigoureux pour le Canada. Or, bien que nous soyons impatients de voir ce que le gouvernement fédéral entend retenir de ce rapport, nos organisations ont été déçues par l'absence de concepts tels l'économie circulaire, l'achat local, l'autonomie sectorielle, au profit d'une vision plus « traditionnelle » du développement qui mise sur l'exploitation des ressources naturelles, la mondialisation et les champions nationaux de grande taille. Néanmoins, le Québec pourrait s'inspirer des démarches entreprises par le gouvernement fédéral pour proposer son propre plan de relance, lequel devrait inclure les éléments présentés ci-après.

3.3 Notre solution : une politique industrielle proactive

La relance économique post-COVID-19 nécessitera des politiques gouvernementales actives, notamment pour accélérer la transition vers une société sobre en énergie, amorcer les réformes structurelles qui permettront au Québec de transiter vers de nouveaux modes de production et de consommation, et mettre en œuvre de grands projets d'investissements nécessaires à la création d'emplois et au développement d'une économie prospère.

Une politique industrielle est un moyen efficace pour un État de participer au développement de son économie et d'atteindre de tels objectifs. Une bonne politique industrielle doit promouvoir des projets structurants qui garantissent à long terme le renforcement et la diversification du système productif, tant à l'échelle locale, régionale que nationale. De fait, une politique n'est efficace que si elle favorise le développement durable des communautés et des régions de l'ensemble du Québec.

En jouant un rôle de premier plan, le gouvernement doit adopter une politique industrielle plus interventionniste et assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique de la relance. Pour ce faire, il doit aussi agir par l'entremise de ses politiques économiques, notamment par ses politiques budgétaires et fiscales, d'emploi et de main-d'œuvre, commerciales, scientifiques et d'innovation, etc. Une politique industrielle intelligente peut contribuer à créer les conditions propices à une économie résiliente et durable à longue échéance.

³⁴ CONSEIL SUR LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE DU CANADA, *Redémarrer, relancer, repenser la prospérité de tous les Canadiens*, décembre 2020, 144 p., [En ligne] [[www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/00118a_fr.pdf/\\$file/00118a_fr.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/00118a_fr.pdf/$file/00118a_fr.pdf)].

³⁵ *Op.cit.* p. 141.

³⁶ Acronyme pour enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

³⁷ *Op. cit.* p. 141.

Voici les éléments incontournables d'une stratégie industrielle cohérente qui permettront de relever les défis post-pandémie et de relancer une économie différente. Nos propositions sont tirées d'un plan de relance économique plus détaillé, intitulé *Relancer et repenser le Québec – Mesures de moyen et long termes pour la prospérité et le bien-être de tous et toutes*. Nous invitons le gouvernement à consulter la version longue de ce plan³⁸.

* Réindustrialiser le Québec

Il existe un consensus concernant le caractère névralgique du secteur manufacturier pour l'économie du Québec, notamment parce qu'il soutient plus de 474 100 emplois directs (2020³⁹) et parce qu'il engendre un effet d'entraînement important sur les autres secteurs de l'économie en termes de création d'emplois indirects et d'activité économique induite en amont (fournisseurs et sous-traitants) et en aval (distribution, mise en marché, etc.). Ce secteur est aussi une source majeure d'innovation et de gains de productivité. En plus de produire des biens à plus forte valeur ajoutée, ce secteur est une importante source d'emplois de qualité et ceux-ci comportent de meilleures conditions de travail en termes de salaires et d'avantages sociaux que plusieurs emplois du secteur des services⁴⁰. Finalement, le secteur manufacturier est responsable d'une grande partie des exportations, donc des résultats du Canada et du Québec en matière de balance commerciale.

Plusieurs pays ont déjà déployé des approches de réindustrialisation de leur économie. Profitons d'un retour à une politique industrielle plus interventionniste pour soutenir le secteur manufacturier et aider les industries à faire face aux restructurations induites par les mesures restrictives dues à la pandémie. Cette approche sera d'autant plus gagnante qu'elle s'inscrit dans une approche durable de manière à réduire l'empreinte carbone du Québec, dynamisera le tissu socio-économique des régions et suscitera des effets structurants sur le tissu productif et l'emploi.

* Investir dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques

Le plan de relance économique doit être l'occasion d'une reconversion massive de l'économie. La politique industrielle doit favoriser une mobilisation des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques, d'un soutien à des secteurs porteurs, à des projets structurants visant la carboneutralité et à des entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres tout en mettant de l'avant l'hydroélectricité du Québec. Lorsque possible, le gouvernement doit également soutenir les circuits économiques courts afin de maximiser la production locale pour répondre aux besoins locaux. Cette approche réduirait sensiblement les émissions de gaz à effet de serre.

³⁸ CSD, CSN, CSQ et FTQ, *Relancer et repenser le Québec – Mesures de moyen et long termes pour la prospérité et le bien-être de tous et toutes*, juin 2020, 44 p., [En ligne] [ftq.qc.ca/relance-economique-post-pandemie].

³⁹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec*, données désaisonnalisées de décembre 2020, p.3. [En ligne] [statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-de-lenquete-sur-la-population-active-pour-le-quebec-donnees-desaisonnalisees-de-decembre-2020.pdf].

⁴⁰ Au Québec, le salaire horaire moyen de la branche productrice de biens est de 28,18 \$ alors que celui de la branche des services productrice de services est de 23,97 \$. STATISTIQUE CANADA, *Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie*, données annuelles, tableau 14-10-0206-01.

* Renforcer les activités des filières industrielles existantes

Les mesures structurantes peuvent prendre différentes formes comme le renforcement des filières (grappes) industrielles existantes, l'expansion d'activités connexes à ces filières et la création de nouveaux pôles de développement. Le gouvernement a déjà défini 44 créneaux d'excellence sis dans 15 régions et 10 grappes dans la Communauté métropolitaine de Montréal. Il s'agit là d'un bon point de départ à privilégier pour la relance économique.

* Favoriser les activités de 2^e et 3^e transformations

Les activités de transformation et de la valorisation des ressources naturelles sont un volet essentiel d'une politique industrielle. Miser sur les activités de 2^e et 3^e transformations est une approche structurante, car elle fait émerger de nouvelles activités ou même de nouveaux secteurs créateurs de valeur ajoutée, de même que des emplois de qualité. Le gouvernement a intérêt à développer les activités de transformation et de fabrication en région, pas seulement pour créer de l'activité économique, mais pour développer du savoir-faire et des compétences.

* Soutenir l'économie sociale et les PME

Dans la relance, le gouvernement doit prendre en compte les besoins des entreprises d'économie sociale qui permettent une distribution plus pertinente pour les collectivités et plus équitable des profits des activités économiques. Il faut aussi prendre acte que le tissu industriel du Québec est essentiellement composé de PME, qui sont fortement ancrées dans leurs communautés. Favoriser l'achat local, c'est soutenir les PME qui font tourner l'économie locale et régionale.

* Investir dans des projets d'infrastructures

Dans le cadre de sa stratégie de relance économique, le gouvernement propose de grands chantiers d'infrastructures. C'est une approche louable qui vise à pallier un ralentissement prévisible de la part du secteur privé. Le projet de loi n° 66, *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*, adoptée avant la relâche du temps des Fêtes, permettra l'accélération de 180 projets d'infrastructures. Nul doute que certains projets sont essentiels au développement des communautés tels la construction ou la rénovation d'infrastructures scolaires et de santé, le parachèvement ou le développement d'infrastructures de transport, la modernisation de certaines voies de communication dans des régions ressources. Mais, le gouvernement a surtout opté pour des projets de transport routier comme des viaducs, des ponts, la prolongation de routes, etc. Il importe d'y inscrire aussi des infrastructures à vocations socioéconomiques tel le logement social, les transports actifs, etc. Inévitablement, les entreprises québécoises doivent obtenir leur juste part des contrats pour ces infrastructures.

* Élaborer un cadre législatif « Achetons au Québec »

À l'exemple du *Buy American Act*, le gouvernement devrait contraindre les entreprises publiques, minimalement, à s'approvisionner au Québec et ainsi accroître la capacité de fabrication québécoise — on pense aux produits pharmaceutiques, aux équipements médicaux et aux autres biens essentiels consommés par le réseau de la santé et des services sociaux, par exemple. Au-delà des accords commerciaux, le gouvernement a le devoir d'examiner ce qui peut être fait chez nous afin de favoriser les produits québécois.

* Mettre l'écosystème financier et les sociétés d'État au service de la relance

Le Québec dispose d'un écosystème financier solide et diversifié, formé, entre autres, par le Capital régional et coopératif Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, le Fondaction de la CSN, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et Investissement Québec. Ces institutions sont des partenaires incontournables pour financer des projets structurants, socialement rentables et durables. Elles se doivent d'appuyer le secteur manufacturier. Hydro-Québec peut également jouer un rôle actif dans la transition vers une économie durable. Dans sa stratégie de développement, la société d'État peut grandement contribuer au repositionnement industriel en misant sur le renforcement des capacités manufacturières.

* Offrir des aides financières ciblées et conditionnelles

Dans le cadre de la relance de l'économie, le soutien accordé aux entreprises doit également profiter à la communauté, aux citoyennes, aux citoyens ainsi qu'aux travailleurs et aux travailleuses. Il est tout à fait justifié que les gouvernements imposent des conditions à leur soutien. Nous demandons que l'aide financière soit accordée en contrepartie de résultats en matière de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire. Il nous apparaît évident que ce soutien étatique ne doit pas être octroyé aux entreprises pratiquant l'évasion fiscale, ni leur permettre de procéder à des rachats d'actions, ou à des bonifications de la rémunération de leurs dirigeants. Il est tout à fait légitime de rassurer la population que l'argent n'aille pas dans la poche des dirigeants.

3.4 Pour une autonomie accrue du Québec dans les secteurs stratégiques

La crise sanitaire a mis en lumière la vulnérabilité de certaines chaînes d'approvisionnements de plusieurs secteurs stratégiques, notamment dans le domaine de l'alimentation, des équipements médicaux et des médicaments (rupture de stock de plusieurs sédatifs). Le gouvernement doit se doter d'une capacité nationale de production dans ces secteurs, au besoin en les subventionnant. Les gouvernements devraient aussi maintenir des stocks de certains biens essentiels permettant de faire face à une crise de plusieurs mois. Dans cette perspective, les activités de certains secteurs ne peuvent être laissées au jeu du libre marché ou au bon vouloir du secteur privé. Le gouvernement doit absolument miser sur l'autonomie et la diversification économique du Québec afin d'assurer des approvisionnements sûrs et stables, augmenter la résilience de l'économie et assurer la sécurité nationale.

* Financer les projets de recherche crédibles du secteur pharmaceutique

Les gouvernements ont laissé les entreprises dans le secteur pharmaceutique déterminer seules des priorités de recherche, ce qui a mal servi le Québec puisqu'elles avaient peu d'intérêt pour la recherche visant à prévenir les pandémies. Il importe de revoir la politique industrielle du secteur pharmaceutique afin de limiter l'emprise de ces firmes sur la recherche et sur les prix des médicaments.

Les gouvernements et les organisations internationales ont intérêt à augmenter fortement les ressources allouées à la recherche visant à prémunir la société contre les épidémies et les pandémies. Par ailleurs, les entreprises pharmaceutiques doivent demeurer imputables à la population compte tenu de l'importance du financement public dans leurs projets de recherche.

* Se doter d'une capacité nationale de production pharmaceutique

La crise a révélé que lorsqu'une épidémie frappe plusieurs pays simultanément, la compétition pour l'approvisionnement en biens médicaux essentiels est féroce. Les gouvernements d'Ottawa et du Québec doivent donc se doter d'une capacité nationale de production pour les vaccins, certains médicaments et fournitures médicales. Ces dernières devraient être produites au pays, soit par des entreprises du secteur privé ou par des sociétés d'État si les premières n'y trouvent pas leur intérêt. Par ailleurs, les gouvernements devraient constituer des réserves stratégiques pour être prêts à faire face à toutes éventualités.

* Instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments

L'établissement d'un régime d'assurance médicaments public et universel est non seulement bénéfique pour la justice sociale, mais également une excellente mesure dans le cadre de la pandémie et de la relance économique. L'instauration d'un régime public d'assurance médicaments aurait pour effet de minimiser les problèmes de rupture d'approvisionnement, en plus de réduire les coûts totaux des médicaments pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois⁴¹. Combiné à une capacité nationale de production et à la mise en place de réserves stratégiques, le Québec sera mieux préparé pour faire face à toute future pandémie.

* Renforcer la souveraineté alimentaire du Québec

Un domaine d'intérêt public à risque est celui de l'alimentation. Le Québec doit assurer le contrôle de la distribution alimentaire et stopper l'érosion de la capacité de décider, essentielle au développement du territoire et de l'agroalimentaire.

La souveraineté alimentaire suppose que le gouvernement doive mettre en place une politique agricole spécifique satisfaisant les besoins nationaux et répondant à des impératifs environnementaux et sociaux. Dans cette perspective, le gouvernement doit soutenir les diverses filières et s'assurer que les grands joueurs de la distribution alimentaire présents au Québec s'approvisionnent en priorité auprès du secteur bioalimentaire québécois lorsque c'est possible.

Le gouvernement doit également renforcer la protection des terres agricoles, favoriser leur remise en production lorsqu'elles sont en friche et assurer une utilisation diversifiée de ces terres par les producteurs et productrices, et ce, partout sur le territoire québécois. Finalement, afin de développer l'offre alimentaire nationale, il est essentiel que les aliments produits au Québec puissent se distinguer au chapitre de la salubrité, de l'innocuité alimentaire et de la traçabilité des produits agroalimentaires.

* Diversifier les sources d'approvisionnement et constituer des inventaires

Afin d'assurer la sécurité des approvisionnements pour certains aliments essentiels, les entreprises du secteur bioalimentaire et du secteur de la distribution alimentaire qui importent des denrées doivent moderniser leur système logistique de façon à se doter de plusieurs options d'approvisionnement.

Pour réduire la possibilité de pénuries, il pourrait être opportun pour le Québec de se constituer des inventaires de denrées. Cela implique de délaissé jusqu'à un certain point le mode de gestion « juste à

⁴¹ Marc-André GAGNON, *Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, 2014.

temps ». Ainsi, si l'un des maillons de la chaîne d'approvisionnement se brise, l'existence d'entrepôts avec des stocks assure la poursuite de la production ou de la prestation de services.

Recommandation n° 5

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie industrielle cohérente, verte et solidaire, financée adéquatement, afin de relever les défis post-pandémie et pour relancer et bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des idées concrètes telles :

- Des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques;
- La réindustrialisation du Québec notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes, le renforcement des activités de 2^e et 3^e transformations, l'élaboration d'un cadre législatif « Achetons au Québec », et tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME;
- Des investissements dans des projets d'infrastructure incluant ceux à vocation sociale;
- Une utilisation plus étendue des ressources de l'écosystème financier et des sociétés d'État au service de la relance;
- Un soutien aux entreprises par le biais d'aides financières ciblées et conditionnelles en matière de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire;
- Le renforcement de l'autonomie dans le domaine des équipements médicaux, de l'alimentation et des médicaments.

Recommandation n° 6

Les gouvernements du Canada et du Québec, en coordonnant leur action, doivent soutenir les secteurs les plus touchés par la pandémie : aviation et aéronautique, hôtellerie, culture et loisir, transport et entreposage, restauration, etc. Des programmes adaptés à chacun de ces secteurs doivent permettre au maximum d'entreprises de traverser la crise. De même, les travailleuses et les travailleurs de ces secteurs doivent avoir accès aux programmes de main-d'œuvre leur permettant de réintégrer le marché du travail.

4. Répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses

Le plan de relance économique que nous présentons permettra au Québec de rebondir rapidement et de dynamiser son économie. Pour assurer son succès, cette stratégie doit être réfléchie, planifiée, mise en œuvre et gérée de manière socialement responsable dès maintenant avec tous les partenaires de la société québécoise.

Les Québécois et les Québécoises en emploi ont porté une bonne part du fardeau lié à la pandémie : sur la ligne de front à titre de travailleurs et de travailleuses œuvrant dans la production de biens et services essentiels (ex. : commerces d'alimentation, pharmacies, camionnage, etc.), particulièrement ceux et celles des secteurs de la santé, de l'éducation et de la petite enfance; sans oublier les personnes qui ont perdu leur emploi pour s'occuper de leurs proches ou pour suivre les consignes de la santé publique. À ce titre, nous, les syndicats qui les représentons, devons être au premier rang de la reconstruction de l'économie du Québec.

4.1 Pour un dialogue ouvert et constructif

La lutte sanitaire démontre, jour après jour depuis le début de la crise, que les Québécoises et les Québécois ont une formidable aptitude à travailler ensemble. Il faut s'en inspirer, car un immense effort de mobilisation sera nécessaire pour redonner à l'économie du Québec tout l'élan dont elle a besoin. Les réflexions qui concernent l'avenir du Québec ne peuvent se faire en vase clos, car cela entraînerait un important déficit démocratique. La participation de la population et des groupes sociaux, environnementaux et syndicaux est donc essentielle.

La concertation et le dialogue social doivent faire partie intégrante des démarches associées à la relance économique, et ce, à l'échelle nationale, régionale et locale. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec mette en branle une table nationale de concertation, ainsi que des structures régionales et locales. Mais malgré nos maints appels en ce sens, le ministre de l'Économie et de l'Innovation Pierre Fitzgibbon a décidé d'écarter la société civile – dont les organisations syndicales – de la composition des comités de développement économique régional que le gouvernement a mis en place dans toutes les régions du Québec sous la gouverne d'Investissement Québec. C'est un véritable non-sens. Le gouvernement et le ministre ne peuvent se priver de l'expertise de la société civile et du mouvement syndical dans son plan de relance.

La présence des organisations de la société civile au sein de ces structures permettra de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de bâtir une économie résiliente et durable.

4.2 Prévoir une transition juste

Vu les besoins impérieux de transformations de l'économie québécoise, tant en ce qui a trait à l'environnement qu'à la mise à jour technologique des entreprises, plus nous attendons pour déployer un plan coordonné, plus les impacts de ces transformations seront grands.

À cet égard, un programme de transition juste doit être prévu pour les travailleurs, les travailleuses et les communautés qui subiront les effets négatifs des transformations de l'économie. Le gouvernement se doit de répartir les coûts économiques et sociaux pour construire une économie résiliente et durable de manière équitable entre tous les acteurs de la société.

La planification des changements doit être conçue et opérationnalisée à travers des lieux de concertation ou de dialogue social qui se déploient à tous les échelons, du national jusque dans les milieux de travail. Par exemple, des comités pourraient être mis sur pied dans les entreprises afin d'élaborer un plan de décarbonisation tout en mettant à contribution l'expertise des travailleurs et des travailleuses à cet égard.

La transition juste doit aussi prévoir des mesures de formation, une protection sociale adéquate, des plans d'investissement et de diversification économique accompagnés de politiques actives du marché du travail. Cela exige une contribution des entreprises et un financement public adéquat.

4.3 Soutenir les efforts de requalification de la main-d'œuvre

Il ne faut pas perdre de vue qu'il y avait des enjeux de pénurie et de rareté de main-d'œuvre, de vieillissement de la population, de changements économiques (transitions numérique et énergétique) qui transformaient le marché du travail avant même l'arrivée de la pandémie. Ces défis n'ont pas disparu par magie! Québec devra donc tenir compte de ces réalités. La crise actuelle, quant à elle, a amené le gouvernement à solliciter davantage les réseaux de l'éducation et de la formation professionnelle pour encourager le retour à l'emploi et la requalification professionnelle. Mais au-delà des mesures ciblées annoncées, il y a urgence à déployer un plan pour soutenir les secteurs et la main-d'œuvre mis en difficulté par la pandémie. Ce plan doit du même souffle engendrer un effet structurant et renforcer la formation de la main-d'œuvre. Dans un tel contexte, les formations professionnelles et techniques, ainsi que l'enseignement général aux adultes, joueront un rôle crucial.

Les centrales syndicales ont eu l'occasion d'approfondir leur réflexion à cet égard dans le cadre du Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi organisé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Nos organisations ont formulé plusieurs propositions à cet effet.

- « Action publique appuyée par une fine analyse sectorielle et régionale;
- Investissements dans : l'accessibilité aux formations, dont formation professionnelle à temps partiel, à la reconnaissance des acquis et des compétences, l'alphabétisation, la littératie numérique et porter une attention spécifique aux individus marginalisés des marchés de l'emploi;
- Améliorer l'information disponible sur les marchés de l'emploi et sur les réalités des personnes marginalisées au Québec ;
- Favoriser l'accessibilité aux formations qualifiantes, transférables et reconnues ;
- Instaurer une culture de formation continue dans les milieux de travail par exemple en instituant des comités de formation ;
- Rehausser les compétences de base de manière urgente (littératie, numératie et littératie numérique) pour relever les défis des marchés du travail d'aujourd'hui et de demain⁴² ».

⁴² « Réactions de la FTQ, de la CSD, de la CSN, de la CSQ et de l'UPA dans le cadre du Forum québécois sur la requalification de la main-d'œuvre et l'emploi », communiqué de presse, 16 octobre 2020, [En ligne][ftq.qc.ca/communiqués/reactions-de-ftq-de-csd-de-csn-de-csq-de-lupa-cadre-forum-quebecois-requalification-de-main-doeuvre-lemploi].

Quel que soit le type de formation pour les travailleuses et les travailleurs (courte ou accélérée, alternance travail-études), le gouvernement doit s'assurer que toutes ces formations soient transférables, qualifiantes et reconnues. Les formations accélérées comme celles des préposé-e-s aux bénéficiaires, conçues rapidement en été 2020, doivent rester l'exception et il ne faut pas multiplier l'offre de formation ultra-précise, mais dont le contenu n'est ni qualifiant ni reconnu, pour répondre à des besoins ponctuels et précis du marché du travail. Non seulement il n'est pas certain qu'un tel modèle soit applicable pour tous les secteurs, mais une telle formation nuit grandement à la mobilité de la main-d'œuvre.

Le gouvernement doit aussi s'assurer que les efforts de formation et de requalification intègrent également le rehaussement des compétences de base. Les lacunes au Québec en littératie, numératie et littératie numérique sont bien connues et ne peuvent plus souffrir d'être ignorées.

Finalement, la requalification peut être une option concrète et accessible à offrir à des travailleurs et des travailleuses qui ont perdu leur emploi, mais cela ne dispense pas d'améliorer les conditions de travail et de pratique dans les secteurs qui souhaitent les attirer. Pour que cet exercice soit un succès, il faut que les conditions de travail suivent, de manière à améliorer l'attraction et la rétention. De plus, la requalification des travailleurs et des travailleuses devra se faire sans perte de revenus, donc être financée adéquatement ; subventions, bourses d'études, réduction des frais de scolarité et/ou garantie de salaire devront être au rendez-vous.

Les entreprises devront être mises à contribution via la création de comités paritaires visant la requalification, le rehaussement des compétences, la formation continue, pour ne nommer que ceux-là. Le monde syndical est prêt à mettre l'épaule à la roue, mais cela devra se faire dans un environnement favorisant une culture de formation et de dialogue social.

4.4 Garantir un revenu suffisant à tous et à toutes

La participation de l'ensemble de la société civile aux nécessaires efforts de relance et de transition doit être accompagnée d'un engagement à rehausser les conditions de vie et à réduire les inégalités socioéconomiques.

La récession consécutive à la crise sanitaire a frappé beaucoup plus durement les moins nantis, notamment les travailleuses et les travailleurs faiblement rémunérés et les personnes prestataires de l'aide sociale. Dans plusieurs secteurs de l'économie, le taux de chômage demeurera élevé. Les mesures de soutien de revenu mises en place par le gouvernement ne profiteront malheureusement pas à toutes les personnes qui en ont besoin. À cet effet, nous demandons au gouvernement d'honorer sa promesse de ramener le revenu disponible des personnes seules à l'aide sociale à 55 % de la Mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada en 2021.

L'autre mesure souhaitable est le rehaussement du salaire minimum. Certes, certaines entreprises ont enregistré des pertes de revenus, mais d'autres ont engrangé des profits massifs. Malheureusement, plusieurs d'entre elles refusent d'accorder de nouveau une prime COVID alors que le Québec est en pleine deuxième vague. La hausse du salaire minimum est une mesure réalisable et structurante pour relever le pouvoir d'achat de plusieurs Québécois et des Québécoises et leur permettre de vivre dignement. En 2019, 266 100 personnes travaillaient au salaire minimum, dont 58,1 % étaient des

femmes⁴³. Lors de la crise sanitaire, plusieurs travailleuses et travailleurs étaient affectés à des tâches difficiles et dangereuses tout en restant sous-payés. Une hausse du salaire minimum permettra de véritablement reconnaître la valeur de ces emplois.

Recommandation n° 7

Les centrales syndicales demandent l'instauration d'un dialogue social ouvert et constructif pour l'ensemble des démarches visant la relance de l'économie québécoise.

Recommandation n° 8

Considérant les transformations appréhendées du travail et du marché de l'emploi, nos organisations estiment nécessaire de prévoir une transition juste afin de mieux répartir les effets négatifs de ces transformations.

Recommandation n° 9

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de soutenir les efforts de requalification de la main-d'œuvre en facilitant l'accès aux formations, en s'assurant que celles-ci soient qualifiantes, transférables et reconnues et en favorisant le rehaussement des compétences de base.

Recommandation n° 10

Le gouvernement québécois doit garantir un revenu suffisant à tous et à toutes, notamment via une hausse des prestations d'aide sociale et du salaire minimum.

⁴³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi*, Québec, 12 février 2020, [En ligne] [<https://statistique.quebec.ca/fr/document/employes-remuneres-au-taux-du-salaire-minimum-resultats-selon-diverses-caracteristiques-de-la-main-d-oeuvre-et-de-l-emploi-quebec/tableau/employes-remuneres-au-taux-du-salaire-minimum-resultats-selon-diverses-caracteristiques-de-la-main-d-oeuvre-et-de-l-emploi-quebec>].

Conclusion

La fragilisation de certains secteurs, la perte de qualité de vie pour les personnes moins nanties, la pression extrême à laquelle sont soumis les travailleurs et les travailleuses jugés essentiels, notamment dans les services publics, et l'accroissement des inégalités socioéconomiques sont autant de signaux qui nous amènent à conclure qu'il faut rompre avec le statu quo en matière de finances publiques. Selon la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ, la pandémie ouvre des opportunités inespérées que le gouvernement du Québec doit saisir afin de rendre la société québécoise plus juste, solidaire et résiliente.

Se libérer du carcan imposé par la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* apparaît comme une nécessité absolue. Les Québécois et les Québécoises ont besoin que l'on investisse dans l'avenir plutôt que l'on retourne à l'austérité budgétaire.

À cet effet, il faut porter une attention particulière aux services publics dont les failles ont été mises en évidence durant la pandémie. Le sous-investissement chronique des dernières années doit faire place à un réinvestissement massif et à une amélioration des conditions de travail. Pour ce faire, les dépenses actuelles peuvent être revues et le gouvernement peut aller chercher de nouveaux revenus.

La mise sur pied d'un véritable plan de relance économique fait également partie des priorités pour nos organisations. Nous avons d'ailleurs déjà formulé plusieurs propositions en ce sens, dont l'élaboration d'une véritable politique industrielle durable.

Dans l'ensemble des démarches pour la relance de l'économie, nous estimons nécessaire d'instaurer un dialogue social afin que les travailleurs et les travailleuses puissent, entre autres, faire valoir leurs besoins et leurs préoccupations en matière d'emploi, de formation, de protection sociale ou de soutien du revenu. Les organisations syndicales connaissent leurs secteurs d'activités et peuvent jouer un rôle de premier plan dans cette relance.

Liste des recommandations

Recommandation n° 1

Puisque les finances publiques du Québec se sont beaucoup améliorées lors des dernières années et que la relance dépendra essentiellement des politiques fiscales et budgétaires, le gouvernement ne doit pas hésiter à s'endetter davantage si nécessaire afin de sortir de la crise, de financer la relance économique et d'éviter un retour à l'austérité budgétaire.

Recommandation n° 2

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre fin à sa politique de surplus structurels dédiés au remboursement de la dette publique et donc de cesser de verser des sommes au Fonds des générations. Ces sommes doivent servir à financer les services publics et les programmes sociaux ainsi qu'à soutenir l'économie et préparer la relance.

Recommandation n° 3

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de mener une réflexion sur la gestion de la dette publique et le retour à l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une consultation publique ou d'une commission parlementaire où les organisations de la société civile, et non seulement des experts triés sur le volet, pourraient exprimer leurs idées et leurs préférences.

Recommandation n° 4

Compte tenu notamment des failles mises en évidence par la pandémie, les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre fin au sous-financement chronique des services publics à l'aide d'investissements massifs afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer les conditions de travail des personnes qui y œuvrent. Pour ce faire, il peut revoir certaines dépenses qui ne sont pas optimales et générer de nouveaux revenus.

Recommandation n° 5

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie industrielle cohérente, verte et solidaire, financée adéquatement, afin de relever les défis post-pandémie et pour relancer et bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des idées concrètes telles :

- Des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques;
- La réindustrialisation du Québec notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes, le renforcement des activités de 2^e et 3^e transformations, l'élaboration d'un cadre législatif « Achetons au Québec », et tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME;
- Des investissements dans des projets d'infrastructure incluant ceux à vocation sociale;
- Une utilisation plus étendue des ressources de l'écosystème financier et des sociétés d'État au service de la relance;
- Un soutien aux entreprises par le biais d'aides financières ciblées et conditionnelles en matière de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire;
- Le renforcement de l'autonomie dans le domaine des équipements médicaux, de l'alimentation et des médicaments.

Recommandation n° 6

Les gouvernements du Canada et du Québec, en coordonnant leur action, doivent soutenir les secteurs les plus touchés par la pandémie : aviation et aéronautique, hôtellerie, culture et loisir, transport et entreposage, restauration, etc. Des programmes adaptés à chacun de ces secteurs doivent permettre au maximum d'entreprises de traverser la crise. De même, les travailleuses et les travailleurs de ces secteurs doivent avoir accès aux programmes de main-d'œuvre leur permettant de réintégrer le marché du travail.

Recommandation n° 7

Les centrales syndicales demandent l'instauration d'un dialogue social ouvert et constructif pour l'ensemble des démarches visant la relance de l'économie québécoise.

Recommandation n° 8

Considérant les transformations appréhendées du travail et du marché de l'emploi, nos organisations estiment nécessaire de prévoir une transition juste afin de mieux répartir les effets négatifs de ces transformations.

Recommandation n° 9

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de soutenir les efforts de requalification de la main-d'œuvre en facilitant l'accès aux formations, en s'assurant que celles-ci soient qualifiantes, transférables et reconnues et en favorisant le rehaussement des compétences de base.

Recommandation n° 10

Le gouvernement québécois doit garantir un revenu suffisant à tous et à toutes, notamment via une hausse des prestations d'aide sociale et du salaire minimum.